



# Introduction de SAP - Délais importants

*(La traduction française a été réalisée avec l'aide de deepl.com)*

Chers responsables de la CdPe

L'introduction de SAP au 1er janvier 2023 se rapproche à grands pas. Dans moins d'un mois, l'ancienne CdPe sera remplacée par la CdPe de SAP. En raison de changements de circonstances, certaines dates ont dû être adaptées. Vous nous soutenez dans le changement si vous respectez les délais suivants :

## Envoi des modifications relatives au traitement pour l'année 2022

- **jusqu'au 9 décembre 2022** : s'il est déjà définitivement clair qu'un remplacement/engagement à durée déterminée sera prolongé au-delà du 31 décembre 2022, prolongez-le jusqu'au 9 décembre 2022 au plus tard. Les personnes sans engagement en 2023 ne seront pas migrées vers SAP le 13/14 décembre 2022.
- **jusqu'au 14 décembre 2022** : saisissez les notifications ultérieures qui concernent l'année 2022 jusqu'au 14 décembre 2022 au plus tard via l'ancienne CdPe. La date limite pour la saisie des éléments de salaire soumis à la caisse de pension est le 21 décembre 2022.
- **jusqu'au 23 décembre 2022** : les décomptes des leçons ponctuelles doivent nous être envoyés - écoles publiques au préalable via l'inspection scolaire - immédiatement, mais au plus tard jusqu'au 23 décembre 2022.

Afin de garantir les capacités de la SPe, nous n'acceptons plus les modifications qui concernent exclusivement l'année 2023. Veuillez saisir ces modifications pour l'année 2023 directement dans la nouvelle CdPe de SAP à partir du 6 janvier 2023.

## Accès à la CdPe de SAP : effectuer l'enregistrement avant le 12 décembre 2022 (école obligatoires seulement).

Seules les personnes enregistrées à temps dans SAP auront accès à la CdPe de SAP. Mi-novembre 2022, les « personnes avec responsabilité principale de la direction d'école » identifiées par le projet ont reçu une lettre les invitant à s'enregistrer à SAP avec leur compte personnel BE-Login et à indiquer d'autres délégués. Début décembre 2022, les lettres ont été envoyées aux délégué-es.

Effectuez l'enregistrement avec le code d'accès personnel reçu, si cela n'a pas encore été fait, jusqu'au 12 décembre 2022 au plus tard.

Les "personnes déléguées internes" qui n'ont pas encore été indiquées ne peuvent désormais demander les droits d'accès qu'au moyen du formulaire de demande de droits d'accès à SAP-CdPe. Vous trouverez de plus amples informations sur la plateforme de connaissances.

**Le 6 janvier 2023**, toutes les directions d'école ainsi que les personnes enregistrées pour la CdPe de SAP recevront le **lien pour la CdPe de SAP**.

**Écoles du degré secondaire II** : les accès VDI ont été commandés, de plus amples informations suivront dès qu'elles seront disponibles.

## Nouvelles dates de formation mises en ligne

- Les dates et les liens d'inscription pour le travail accompagné avec la CdPe de SAP à Berne ont été mis en ligne sur la [plateforme de connaissances](#).  
Remarque : Veuillez noter que l'application "Zoom" est utilisée uniquement pour l'enregistrement. Le travail accompagné aura lieu sur place à Berne.
- La dernière formation en ligne de la nouvelle CdPe de SAP aura lieu le 9 décembre 2022 de 9h00 à 12h00. Les personnes intéressées s'inscrivent [ici](#).

Merci beaucoup de votre collaboration, meilleures salutations

Projet partiel ERP enseignants,  
Section du personnel